PROJET LOI DE FINANCE 2009

BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE



L'ANALYSE DE L'UNEF

Octobre 2009

Introduction

I - Un budget de renoncement

- A- La vie étudiante n'est plus une priorité pour Valérie Pécresse
 - 9 étudiants sur 10 victimes de la politique du gouvernement
 - Le Ministère fait des économies sur le dos des étudiants
 - Des engagements non tenus
- B Améliorer la réussite des étudiants : une promesse oubliée
 - 68 millions supplémentaires = 30 minutes de cours en plus par étudiant et par an
 - La suppression de 900 postes
 - 10,3 millions pour la mise en place de dispositifs inutiles ou inefficaces
 - La pérennité des financements est-elle garantie ?
- C Rénovation des bâtiments universitaires : le compte n'y est pas
- D Recherche : un accroissement du financement public en direction de la recherche privée

II - Les amendements de l'UNEF

Introduction

Le projet de loi de finances 2009 intervient dans un contexte particulier. Contexte de crise financière tout d'abord, dans lequel certains observateurs n'hésitent plus désormais à présenter les orientations budgétaires retenues comme caduques pour faire face à ses conséquences économiques et sociales. Contexte d'augmentation « affichée » des moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche enfin, sur laquelle insiste la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour faire la démonstration de la bonne application des promesses de campagne du Président de la République.

La réalité, malheureusement, n'est pas à la hauteur des déclarations de Valérie Pécresse. Les étudiants connaissent une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie et d'étude en cette rentrée. Le service public de l'enseignement supérieur se trouve fragilisé dans ses structures et ses missions, et les inégalités entre étudiants et universités se sont creusées. Si le gouvernement a des obligations de moyens en matière « d'affichage » d'augmentation du budget, les promesses de campagne de Nicolas Sarkozy lui confèrent surtout une obligation de résultat en matière de politique universitaire.

Or, ce projet de budget est bien loin de faire de l'université une priorité. Au contraire, il accuse le coup des conséquences de la rigueur budgétaire, notamment en termes de suppressions de postes. Surtout, il ne fait pas de l'université, du diplôme, des qualifications, de la recherche et de l'innovation, les réponses pourtant nécessaires dans le contexte économique actuel. Face à la montée du chômage qui ne manquera pas de toucher les jeunes diplômés, le diplôme reste la meilleure arme individuelle, et les qualifications la meilleure réponse pour créer les emplois de demain. Alors que la crise actuelle exige de relancer l'économie par l'investissement et les dépenses d'avenir, le gouvernement fait malheureusement le choix d'ajouter de la crise à la crise par un budget 2009 de rigueur.

Les promesses de la ministre d'amélioration des conditions de vie des étudiants, de lutte contre l'échec apparaissent aujourd'hui bien lointaines. On nous parle de lutte contre l'échec, quand pour la première fois depuis 15 ans, 900 postes sont supprimés dans l'enseignement supérieur et la recherche! On annonce la rénovation des campus quand dans le même temps, 71% des universités sont laissées pour compte de « l'opération campus » et que les 5 milliards d'euros promis se sont évaporés! On jure avoir amélioré les conditions de vie des étudiants alors que 9 étudiants sur 10 subissent un baisse de leur pouvoir d'achat suite aux mesures décidées par Valérie Pécresse et qu'il n'y a aucune mesure sociale programmée pour les années à venir. On tente de nous faire croire à une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche de 1,8 milliards d'euros quand plus de la moitié de celle-ci s'évapore dans des exonérations fiscales et l'inflation.

La présentation des prévisions de dépenses sur la période 2009-2011 permet de donner plus de visibilité à la politique du gouvernement. Mais alors qu'il devrait être un moyen de mettre en place des politiques dans la durée, cette présentation budgétaire ne s'est pas accompagnée de dispositifs pluriannuels (notamment en matière de vie étudiante) et laisse même entrevoir une dégradation à terme des conditions de vie et d'étude.

Pour l'UNEF, le budget 2009 de l'enseignement supérieur et de la recherche est **un budget de renoncement**, bien loin des discours optimistes et volontaristes de la ministre de l'enseignement supérieur, et ce pour plusieurs raisons :

1) Parce que de lourdes menaces pèsent sur l'exécution de certaines mesures déjà annoncées

Malgré des progrès, les crédits destinés à la réalisation des objectifs de constructions et de réhabilitations de logements sociaux du plan Anciaux et le manque de foncier ne permettront pas d'atteindre les objectifs annoncés, ce que le projet de budget reconnaît (4281 constructions au lieu des 5000 prévues en 2009).

Au 1^{er} octobre, il pouvait être affirmé que les 50 000 nouveaux boursiers échelon 0 prévus pour cette rentrée n'étaient pas au rendez-vous.

Loin des ambitions initiales, et sans même considérer les menaces qui pèsent sur l'utilisation de ces milliards pour renflouer Dexia (cf. déclarations de sénateurs de la majorité), les 5 milliards promis par Nicolas Sarkozy pour « l'opération campus » ont fait « pschitt » : 160 millions seulement sont disponibles dans le budget 2009.

2) Parce que ce projet de budget tourne le dos à certaines promesses de Valérie Pécresse

Ce budget marque le renoncement du gouvernement à mettre en place un « plan d'action social étudiante » pluriannuel d'amélioration des conditions de vie, préconisé notamment par le rapport Wauquiez (2006) et pourtant promis par Valérie Pécresse en juillet 2007. Pire, les crédits cumulés sur 2009-2011 pour la vie étudiante (250 millions) ne permettront pas d'augmenter les bourses à hauteur de ce qui a été le cas en 2007 (2,5%, soit moins que l'inflation) : c'est une nouvelle dégradation des conditions de vie qui se profile pour les étudiants.

En supprimant pour la 1^{ère} fois depuis 15 ans, 900 postes dans l'enseignement supérieur et la recherche et en refusant d'envisager tout recrutement de personnels enseignants et administratifs, le gouvernement hypothèque lourdement la réussite du « plan licence », alors même que le sous-encadrement chronique est une des causes majeures de l'échec en 1^{er} cycle.

3) Parce que certaines priorités retenues ne correspondent pas aux attentes des étudiants

Les prêts bancaires « Pécresse » (16 millions) annoncés l'an dernier et mis en place en cette rentrée proposent un droit à l'endettement aux étudiants pour financer leurs études, et ajoutent aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, la difficulté de rembourser un prêt lors de l'entre dans la vie active. En outre, dans le contexte de crise bancaire et financière actuelle qui a notamment pour cause le surendettement des ménages, leur inadaptation est flagrante

4) Parce qu'une partie de l'augmentation annoncée est une augmentation en trompel'œil et que le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre

Une nouvelle fois, le gouvernement intègre 655 millions de « dépenses fiscales » très hypothétiques (CIR notamment) et ne correspondant pas à des crédits budgétaires. Il les intègre à son projet de budget pour mieux afficher une augmentation.

Après l'annonce des mesures du gouvernement (50 000 boursiers échelon 0, prêts « Pécresse », complément de bourse au mérite, revalorisation des bourses), ce sont 12,7 millions qui sont économisés suite à la suppression de certains dispositifs (ALINE, BCU...). La suppression de 900 postes permet de réaliser des économies (43 millions) à côté desquelles les crédits nouveaux affectés à la réussite des étudiants (68 millions) font pâle figure.

L'UNEF dénonce donc ce budget qui tourne le dos aux promesses et ne répond ni aux attentes des étudiants, ni aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est pour le moins surprenant que le gouvernement fasse à ce point preuve d'autosatisfaction en matière de politique universitaire quand les déceptions sont aussi grandes. Les dispositifs réclamés ne sont par ailleurs pas nouveaux et ont fait l'objet d'un consensus large dans la communauté universitaire et la classe politique. Pour quelle raison les ignorer plus longtemps ?

L'objet de cette analyse budgétaire est de démontrer qu'au-delà des chiffres, les étudiants s'attachent aussi à la réalité de la réforme. Le décalage grandissant entre la réalité de la situation vécue par les étudiants et les discours de la Ministre n'est pas sans nous inquiéter. L'UNEF refuse que les volontés de changement et de réforme des étudiants restent sans réponse parce que les caisses seraient « vides », alors qu'il est possible de trouver en quelques jours plusieurs milliards d'euros pour renflouer un système bancaire qui s'effondre. Ce n'est pas aux jeunes de payer aujourd'hui le prix des erreurs des générations d'hier en sacrifiant leur avenir sur l'autel de la rigueur budgétaire. Pour l'UNEF, l'enseignement supérieur et la recherche doivent redevenir une priorité pour le pays. Loin de rendre cette exigence caduque, la crise actuelle témoigne du besoin de dépenses d'avenir pour faire face à ses conséquences économiques et sociales.

Dans le cadre du débat budgétaire, l'UNEF demande donc au gouvernement de revoir ses orientations et demande :

- un plan pluriannuel d'action social étudiante intégrant notamment la création d'un 10^{ème} mois de bourses et l'augmentation du nombre et du montant des bourses ;
- le rétablissement des 900 postes supprimés
- un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants-chercheurs et de personnels administratif pour améliorer l'encadrement
- un plan national de rénovation des universités

I – Un budget de renoncement

A - La vie étudiante n'est plus une priorité pour Valérie Pécresse

Alors qu'à grand renfort de communication, Valérie Pécresse a tenté de faire croire à l'opinion que l'amélioration des conditions de vie étudiantes était une priorité gouvernementale, la réalité vécue par les étudiants en cette rentrée est tout autre. Les choix budgétaires qui sont proposés tournent le dos aux promesses et ne répondent pas aux attentes des étudiants. Pire, la ministre essaye de faire des économies de bout de chandelle sur le dos des étudiants en supprimant certains dispositifs et refuse de mettre en place des mesures pluriannuelles pour améliorer la situation sociale des étudiants.

1) 9 étudiants sur 10 victimes de la politique du gouvernement

Les mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2009 constituent un recul au regard des ambitions affichées en juillet 2007 par la « ministre des étudiants », et notamment au regard de l'engagement d'une politique pluriannuelle en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiantes¹.

Les quelques mesures positives affichées pour la rentrée (6e échelon de bourse et augmentation de 50000 boursiers échelon 0) restent modestes et concernent moins de 7% des étudiants. En revanche, plus de 9 étudiants sur 10 voient leur situation sociale et leur pouvoir d'achat se dégrader suite à des décisions directement imputables au gouvernement.

En effet, pour 93% des étudiants², la situation sociale se dégrade : les bourses (+2,5%) augmentent moins vite que l'inflation (+ 3,6%) et les frais obligatoires continuent d'augmenter (notamment les droits d'inscription qui sont en hausse de 2,5% en Licence et de 5% en Master et Doctorat). Au final, les bourses perdent 1% de leur pouvoir d'achat en cette rentrée, et 4% depuis 2001.

D'autres mesures sont venues dégrader un peu plus le pouvoir d'achat des étudiants :

- la suppression d'ALINE: les 80 000 étudiants boursiers qui se sont installés pour la première fois à la rentrée n'ont pas touché l'allocation d'installation ALINE de 300 euros. Aucun dispositif de remplacement (10ème mois de bourses) n'a été annoncé pour couvrir le coût de la rentrée.
- la suppression des points de charge : plus de 20 000 étudiants boursiers l'an passé sont lésés en cette rentrée par la suppression de certains critères dans le calcul des bourses : certaines situations ne sont plus ou moins prises en compte (handicap, éloignement du domicile, famille monoparentale, étudiant ayant un enfant à charge, pupille de la nation...)

En cette rentrée, loin de répondre aux attentes des étudiants, les mesures présentées (60 000 prêts étudiants et 15 000 compléments de bourses « au mérite ») sont inadaptées, ne touchent qu'une minorité d'étudiants et ne répondent pas à leurs attentes.

Les prêts étudiants: une vraie fausse bonne idée!

A la rentrée, le gouvernement a annoncé à grand renfort de communication le lancement de prêts étudiants garantis par l'Etat. Sur le fond cette annonce est particulièrement inadaptée à la situation des étudiants. Alors que les difficultés sociales se multiplient, que la visibilité sur l'avenir est faible et que le **surendettement est à l'origine de la crise économique et financière actuelle**, la perspective d'endetter les jeunes dès leurs études est en elle même douteuse.

Sur la forme l'annonce du ministère est mauvaise pour deux raisons :

- Les prêts lancés sont des prêts bancaires à taux positif (autour de 3.5% ou 4%) alors que durant sa campagne le Président de la République s'était engagé pour des prêts à taux 0%. Par ailleurs ceux-ci suppriment un dispositif de prêts à taux 0% attribué par les CROUS (les « prêts d'honneur »).

¹ Conférence de Presse de la ministre de l'enseignement supérieur 16 juillet 2007 http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/discours/2007/bilanetape160707.htm

² Enquête 2008 de l'UNEF sur la rentrée étudiante

- De plus la garantie apportée par l'Etat est une garantie aux banques et non aux étudiants à hauteur de 70% du risque pris. En clair, en cas d'impayé, l'Etat payera aux banques 70% de la somme emprunté, mais l'étudiant reste redevable de toute la somme et ne bénéficie d'aucune protection particulière contre le surendettement.

Si on considère que les prêts étudiants existaient déjà avant la mesure et que leur nombre ne semble pas vraiment varier (quelques milliers de demande à ce jour), c'est une vraie bonne affaire pour les banques et un vrai danger pour les étudiants!

La ministre s'était engagée lors de sa déclaration du 16 juillet 2007³ à investir 100 millions d'euros supplémentaires pour améliorer les conditions de vie étudiantes, aujourd'hui seulement 58 millions d'euros sont effectivement affichés dans le projet de budget.

Par ailleurs, le projet de budget n'annonce aucune perspective de financement pluriannuel contrairement aux engagements. « L'effort cumulé » affiché sur la période 2009-2011 de 250 millions d'euros ne permettra même pas une augmentation des aides directes pour les années à venir à la hauteur de celles que nous avons connues en 2007 et 2008 (2,5%), accentuant un peu plus la perte de pouvoir d'achat des bourses à l'avenir.

2) Le Ministère fait des économies de bout de chandelle sur le dos des étudiants

Certains choix budgétaires de Valérie Pécresse sont en outre contestables puisqu'ils ont pour objectifs d'économiser quelques millions d'euros sur le dos des étudiants. Ce faisant, la Ministre reprend d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre! En effet, dans les documents budgétaires du PLF 2009, le Ministère de l'enseignement supérieur omet de signaler que **12,7 millions d'euros d'économies sont réalisées par les suppressions de dispositifs antérieurs**: bourses sur critères universitaires (BCU), ALINE, suppression de points de charge...

Crédits nouveaux⁴ dans le PLF 2009 : + **53,6 millions**

o 50 000 nouveaux boursiers : **10 millions**

o Doublement des bourses à la mobilité : 12 millions

o Doublement des bourses au mérite : **21,6 millions**

o Prêts cautionnés par l'Etat : 5 millions

Crédits supprimés à partir de 2009 : - 66,3 millions

o Suppression d'ALINE : - 18,3 millions

Suppression des BCU : - 48 millions

Total = 12,7 millions d'économies sur le dos des étudiants.

3. Des engagements non tenus

- Les objectifs de construction et de réhabilitation de logement ne seront pas tenus

Le plan Anciaux de 2004 de construction et de réhabilitation de logements CROUS a pris du retard dans son application lors de ces 4 dernières années. La ministre semblait avoir pris conscience de cet état de fait et avait missionné le député Jean-Paul Anciaux pour faire un état des lieux de l'application de son plan. Après les préconisations du député de rattraper les retards dans son second rapport (février 2008), la ministre se prive pourtant de tout levier d'action en affichant de faibles moyens nouveaux pour atteindre les objectifs du plan Anciaux.

³ http://www.recherche.gouv.fr/cid21706/video-amelioration-de-la-vie-etudiante.html

⁴ Les nouveaux crédits et crédits supprimés ont été calculés en 2/3 d'année

Dans le projet de budget, la ministre démontre que le gouvernement ne tiendra pas les objectifs de constructions et de réhabilitations qu'il s'est fixé pour 2009⁵

- ⇒ 6 522 réhabilitations au lieu de 7000 prévues en 2009
- ⇒ 4 281 constructions au lieu de 5000 prévues en 2009

- Où sont passés les 50 000 nouveaux boursiers prévus pour cette rentrée ?

La deuxième inquiétude porte sur les 50 000 nouveaux boursiers échelon 0 annoncés pour la rentrée 2008. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que cet objectif ne sera pas atteint. Au 1^{er} octobre, on dénombre en effet moins de 40% de boursiers échelon 0 par rapport aux effectifs attendus pour atteindre les 50 000 nouveaux entrants dans le système. L'objectif ne sera pas rempli du fait d'une mauvaise information auprès des étudiants, mais aussi du fait d'un élargissement trop faible des barèmes des bourses restreignant ainsi le nombre d'étudiants pouvant accéder au système.

A l'heure actuelle, sur les 10 millions d'euros que représentent ces 50 000 nouveaux boursiers échelon 0, 4 millions ne sont donc toujours pas utilisés.

B – Améliorer la réussite des étudiants : une promesse oubliée

Le plan « réussir en Licence » annoncé en décembre 2007, affiche l'objectif d'amener 50% d'une classe d'âge au diplôme de Licence en luttant contre l'échec dans les premières années. Si l'UNEF, après avoir réclamé un tel plan d'action (démontrant que l'échec à l'université est avant tout le résultat d'un système universitaire et d'une pédagogie inadaptés), s'est félicitée des ambitions affichées et de certains dispositifs prévus (dédoublement des cours en amphi, augmentation du volume horaire hebdomadaire notamment en sciences-humaines, suivi individualisé des étudiants, rendez-vous semestriels d'orientation, pluridisciplinarité dans les cursus), force est de constater aujourd'hui que l'application de ce plan créé de fortes déceptions. Par manque de moyens et de volonté politique, le plan « réussir en licence » n'a pas permis de passer d'expérimentations pédagogiques intéressantes dans certaines universités à une généralisation de ces bonnes pratiques et de la lutte contre l'échec. Les seuls dispositifs réellement mis en œuvre sont peu coûteux et bien souvent inefficaces (orientation active) Pire : alors que les moyens annoncés ne sont pas au rendez-vous, le budget 2009 prévoit, pour la première fois depuis 15 ans, la suppression de 900 postes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Comment prétendre améliorer la réussite des étudiants sans améliorer leur encadrement, alors que le sous-encadrement et l'anonymat à l'université sont des causes majeures de l'échec?

- 68 millions d'euros supplémentaires = 30 minutes de cours en plus par étudiant et par an

Sans recrutement d'enseignants-chercheurs, les 68 millions d'euros prévus dans le budget 2009 pour favoriser la réussite des étudiants, ne permettront pas d'atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômé de licence fixé par le plan licence. Tout juste permettront-ils de financer par des heures supplémentaires 30 minutes de cours en plus par an et par étudiant.

- La suppression de 900 postes

Pour la première fois depuis 15 ans, le projet de loi de finances 2009, prévoit la suppression de 900 postes dans l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier des postes de catégorie C et B, afin de ne pas renouveler un départ à la retraite sur six. Après l'annonce de 13 500 postes dans l'Education Nationale, l'université est à son tout victime du dogme de la réduction de l'emploi public. En faisant ce choix, Valérie Pécresse sacrifie la réussite des étudiants sur l'autel de la rigueur. Pourtant, il existe aujourd'hui un consensus pour dénoncer la faiblesse de l'encadrement à l'université, ainsi que sa responsabilité dans l'échec des étudiants. La France avec 18,1 étudiants par enseignants, se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (15,4) en matière d'encadrement. Elle occupe la 18ème place sur 23 pays, avec un taux d'encadrement plus faible que celui des principaux pays comparables (12,3 en Allemagne, 13,7 aux Etas Unis). Les comparaisons avec l'encadrement au lycée, en classe préparatoire ou en grandes écoles, sont elles aussi édifiantes.

⁵ Document de présentation du budget enseignement supérieur et recherche (page 19)

Le fait de ne pas toucher, à ce stade, aux enseignants-chercheurs, n'est pas en soi un gage d'amélioration des conditions d'accueil et d'étude. Les personnels de catégorie B voire C effectuent des missions d'accueil et de service aux étudiants. La mise en place de la réforme LMD en 2003-2004 a d'ailleurs accru le besoin de disponibilités des secrétariats pédagogiques, dont certains ne sont ouverts que quelques heures par jour, pendant une ou deux journées par semaine, renforçant ainsi le sentiment d'isolement des étudiants.

Avec ces suppressions de postes, et sans prévision de recrutements dans le budget 2009, Valérie Pécresse ne pourra améliorer significativement la réussite des étudiants et atteindre les objectifs du plan licence : améliorer le taux d'encadrement, augmenter le volume horaire en première année, garantir à chaque étudiant 3 heures d'enseignement de langue hebdomadaire...

En outre, la suppression de 900 postes permet de réaliser 45,2 millions d'euros d'économie. Le financement du plan licence se fera donc sur les économies effectuées par la réduction de l'encadrement des étudiants. Là encore, Valérie Pécresse reprend d'une main ce qu'elle a donné de l'autre.

- 10,3 millions pour la mise en place de dispositifs inutiles ou inefficaces

Les objectifs affichés par le plan licence étaient d'améliorer la réussite d'un plus grand nombre, notamment en augmentant le volume horaire, en supprimant progressivement les cours en amphithéâtre en première année... Cependant sur les 68 millions d'euros prévus dans le PLF 2009 pour la réussite des étudiants, 10,3 millions d'euros s'évaporent dans des dispositifs inutiles voire dangereux.

9,2 millions d'euros pour financer l'orientation active, dispositif au mieux inutile au pire dangereux

Il est nécessaire d'améliorer l'orientation des jeunes, lycéens et étudiants, en France car de grosses carences existent dans ce domaine. Ces carences sont largement dues au manque de personnel qualifié dans les lycées et les universités. Ainsi, aujourd'hui le nombre de COPSY (conseiller d'orientation psychologue) est de 1 pour 1350 élèves dans le secondaire et 1 pour 18 000 étudiants dans le supérieur. Il est donc nécessaire de procéder à un recrutement massif de COPSY si on veut véritablement mettre un terme aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes dans leur parcours scolaire et universitaire.

L'UNEF a fait de nombreuses propositions pour répondre à ce problème, sans rencontrer aucun écho⁶ du côté du Ministère. Le gouvernement, s'il semble avoir pris conscience de l'enjeu que représente l'orientation, n'y apporte pas de réponse appropriée. En effet, le dispositif d'orientation active s'est mis en place sans aucun cadrage national et sans recrutement de COPSY. Cette situation a donné lieu à de nombreuses dérives transformant le temps de l'orientation en période de gestion des flux par les universités, conduisant à l'éviction des étudiants les plus « faibles ». Ainsi, la mise en place de procédures de réponses électroniques et standardisées a bien souvent été préférée à la mise en place de rendez-vous individuels avec les futurs étudiants, couteux en termes de personnels. Nous pensons au contraire que le temps de l'orientation doit être celui de l'émancipation, permettant à chacun de construire son projet personnel et professionnel et de s'émanciper, quelle que soit sa situation sociale d'origine.

1,1 millions d'euros pour financer la mise en place des Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

Dans un contexte où le chômage des jeunes augmente, et risque d'augmenter suite aux conséquences de la crise financière, des mesures sont urgentes pour permettre une insertion durable et garantir l'accès de tous à une qualification reconnue et protectrice sur le marché de l'emploi. Valérie Pécresse souhaite consacrer 1,1 millions d'euros pour la mise en place des BAIP prévue par la loi sur l'autonomie des universités. Cependant leur mise en place et leurs missions ne sont absolument pas cadrées et les universités mettent en place des dispositifs souvent peu efficaces. Cet argent s'envole donc dans des dispositifs aux effets réels plus que limités pour les étudiants.

La pérennité de ces financements est-elle garantie ?

⁶ Voir le mémorandum de l'UNEF sur l'orientation (novembre 2006)

Le plan licence devait être financé par 730 millions d'euros cumulés. Si l'UNEF a salué cet effort financier important pour améliorer la réussite des étudiants, elle s'inquiète aujourd'hui de la pérennité des financements. En effet, le document d'orientation budgétaire⁷ présenté par Valérie Pécresse affiche un effort cumulé de 519 millions d'euros jusqu'en 2011 mais ne prévoit aucune augmentation du financement pour 2012. Le ministère parvient aux 730 millions affichés en additionnant le montant consacré en 2011 à celui, identique, consacré en 2012. Où sont donc passés les 211 millions restants ?

C - Rénovation des bâtiments universitaires : le compte n'y est pas

En décembre 2007, Nicolas Sarkozy a annoncé le déblocage de 5 milliards d'euros pour la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments sur les campus universitaires. Cependant les sommes prévues dans le projet de loi de finances 2009 sont bien loin des objectifs annoncés.

Dans sa présentation du projet de budget pour 2009, Valérie Pécresse annonce 1 milliard d'euros pour « bâtir les campus universitaires de demain ». Cependant sur le milliard annoncé, 305 millions d'euros, soit 30%, ne sont pas nouveaux puisqu'ils sont déjà programmés dans les CPER (contrat de projet état région). 236 millions d'euros, soit 25%, correspondent au financement de grands chantiers (Jussieu, le Musée de l'Homme...) ne répondant pas aux préoccupations immédiates des étudiants. Seulement 75 millions d'euros sont programmés pour la mise en sécurité des locaux universitaires (on ne parle pas de rénovation, mais de mise en sécurité). Alors qu'un tiers des bâtiments universitaires sont dans un état insalubre, ces sommes sont bien insuffisantes pour faire face aux besoins de rénovation.

L'Opération Campus fait : la rénovation des bâtiments fait « pschitt » !!

Etape n°1: 5 milliards d'euros pour seulement 10 campus

En décembre 2007, le Président de la République annonce un plan de rénovation des campus de 5 milliards d'euros. Quelques jours après Valérie Pécresse annonce que ce plan ne concernera que 10 projets, alors que plus d'un tiers des bâtiments sont aujourd'hui dans un état dégradé⁸, et que seul un plan de rénovation de l'ensemble du patrimoine immobilier universitaire aurait pu répondre à la crise.

Etape n°2: 1,3 milliards d'euros s'envolent

Alors que le Président de la République s'était engagé à investir 5 milliards d'euros pour un plan de rénovation des campus, seuls 3,7 milliards d'euros ont pu être dégagés par la vente des actifs d'EDF. L'Etat gestionnaire a alors fait preuve de son efficacité : la vente effective des actions est intervenue trois jours après l'annonce de cette même vente. Valérie Pécresse avait alors déclaré que le manque à gagner (1,3 milliards) serait compensé, sans dire comment. Or aujourd'hui aucun nouveau financement n'est prévu.

Etape n°3: Seulement 160 millions d'euros dans le PLF 2009

Dans le projet de loi de finances 2009, les 5 milliards annoncés pour les bâtiments universitaires se sont transformés en 160 millions d'euros. Parce que ce ne sont pas directement les produits de la vente des actifs d'EDF qui financent l'opération campus, mais les intérêts du placement de ces produits.

Etape n°4 : Les partenariats public-privé : un mode de financement inadapté

Le financement de l'opération campus devait se faire par des partenariats public-privé (PPP). Ce mode de financement oblige les pouvoirs publics à payer un loyer aux prestataires privés pour la construction mais également l'entretien et la gestion des bâtiments. Remarquons déjà que malgré la loi sur l'autonomie des universités, le gouvernement ne fait pas « confiance » aux établissements universitaires devenus autonomes pour piloter, gérer et avoir la maitrise d'ouvrage des projets. Pour pouvoir appliquer les PPP aux universités, le gouvernement a fait modifier l'ordonnance qui les règlemente, notamment en leur appliquant le caractère d'urgence. Cependant une décision du conseil constitutionnel de juillet 2008⁹ a cassé cette décision. Cela signifie que le financement des projets des universités par des PPP ne

8 Rapport de 2002 de l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur

⁷ Document de présentation du budget enseignement supérieur et recherche (page 17)

⁹ Il estime que les dispositions de la loi sur les PPP qui présument l'urgence "ont pour effet de limiter la portée de l'évaluation préalable et d'empêcher le juge d'exercer son contrôle sur le caractère d'urgence ; que, dès lors, elles privent de garanties légales les exigences constitutionnelles inhérentes à l'égalité devant la commande publique, à la protection des propriétés publiques et au bon usage des deniers publics ; que, par suite, elles doivent être déclarés contraires à la Constitution"

pourra s'appliquer, et que l'Etat devra au cas par cas, projet par projet, faire la démonstration que le PPP est moins coûteux et plus avantageux que la maitrise d'ouvrage publique ce qui, pour des opérations de construction de logement étudiant par exemple, est moins intéressant en raison des loyers de sortie moins élevés pratiqués par les CROUS. Au manque de moyens initiaux sont donc venus s'ajouter des incertitudes juridiques.

D - Recherche : un accroissement du financement public en direction de la recherche privée

Dans son projet de budget, le gouvernement affiche deux priorités : accompagner la recherche publique dans une stratégie d'excellence et donner une nouvelle dynamique à la recherche privée. Cependant la recherche publique reste le parent pauvre du budget puisque la majorité de l'effort budgétaire consenti va majoritairement en direction du privé, notamment par le développement du crédit impôt recherche. 53% des moyens nouveaux dans le budget 2009 sont consacrés à la recherche privée.

620 millions d'euros qui s'envolent en exonération fiscales

620 millions d'euros, soit 77,5% du budget consacré à la recherche, s'envole dans les exonérations fiscales pour les entreprises par le développement du crédit impôt recherche (CIR). Outre l'efficacité des dispositifs fiscaux tels le CIR (voir ci-dessous), on peut s'interroger sur l'intégration récurrente de ces dispositifs fiscaux dans le budget de l'Etat, puisqu'il ne s'agit que de prévisions de dépenses éventuelles, pas de crédits budgétaires. Un moyen rapide, en tous cas, d'afficher un « budget » en « augmentation ».

Le CIR est-il au moins incitatif pour l'investissement des entreprises ?

Le grand argument du gouvernement pour le financement de CIR repose sur le fait qu'un euro dépensé en crédit d'impôt par l'Etat génère trois euros investis par les entreprises. Cependant, les différentes études menées par la Cour des Comptes démontrent que l'impact des CIR sur l'investissement des entreprises dans le domaine de la recherche et du développement est bien moindre. Depuis 2002, les aides de l'Etat aux entreprises se sont accrues de 1,6 milliards d'euros, sans aucun effet d'entrainement. On aurait pu s'attendre à ce que les dépenses de recherche du privé augmentent du même montant, or celles-ci n'augmentent que trois fois moins. Néanmoins, le gouvernement continue de prévoir ces dépenses sans vérifier leur efficacité réelle. D'où la supercherie de l'affichage d'une augmentation de 1,8 milliard du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Par ailleurs, les autres mesures du gouvernement soutiennent le financement sur projet par l'accroissement des moyens de l'ANR (l'agence nationale de la recherche). Les crédits récurrents des organismes de recherche et le financement de la recherche universitaire dans le cadre des contrats d'établissement n'augmentent pas.

Les choix budgétaires pour la recherche et les projets de réforme de son pilotage abandonnent le rôle stratégique de l'Etat et le financement pérenne de la recherche au profit du privé.

II - Les amendements de l'UNEF

1) Les aides sociales (programme 231)

AMENDEMENT N°1: 155 millions d'euros pour un 10ème mois de bourse

Alors que plus de 75% des étudiants effectuent leur rentrée avant le 15 septembre, aussi bien à l'université que dans les filières non universitaires (STS, CPGE, Ecoles), les bourses restent calculées sur 9 mois et versées à partir du mois d'octobre. Le système est resté bloqué au calendrier d'avant 2003 (réforme LMD) où la rentrée s'effectuait alors majoritairement en octobre et l'année ne durait que 9 mois (contre 10 mois aujourd'hui). **Ce que l'on demande aux étudiants, c'est de travailler plus longtemps dans l'année, pour être aidé moins**. De ce fait les 500 000 étudiants boursiers doivent faire face aux dépenses de la rentrée sans le moindre soutien de l'Etat. En outre, les aides au logement ne sont pas versées le premier mois de l'installation (mois de carence), correspondant le plus souvent au mois de septembre. Le rapport Wauquiez (2006) dénonçait cette situation. Pour y répondre, il est nécessaire de créer un 10ème mois de bourse pour couvrir le coût du mois de septembre.

- Un mois de bourse supplémentaire pour tous les boursiers est indispensable pour faire face aux dépenses du mois de septembre → 140 millions d'euros (chiffres rapport Wauquiez, 2006)
- Ainsi qu'une aide de 150 euros versée en septembre aux boursiers échelon 0 (équivalent à 1 mois de bourse échelon 1) pour faire face à la rentrée → 15 millions d'euros

AMENDEMENT N°2: 10 millions d'euros pour 50 000 nouveaux boursiers par an

La situation sociale et le pouvoir d'achat des étudiants ne cessent de se dégrader depuis la fin du dernier Plan Social Etudiant (1998 -2001). La ministre s'était engagée à réagir pour améliorer les conditions de vie étudiante, mais les mesures n'ont toujours pas suivi.

Pour permettre à plus d'étudiants d'intégrer le système d'aides sociales, l'UNEF propose d'augmenter une nouvelle fois de 50 000 le nombre d'étudiants boursiers échelon 0 à la rentrée 2009. Ces étudiants seront dispensés des droits d'inscription (173 à 342 euros) et de sécurité sociale (195 euros). Une mesure indispensable pour tous les étudiants confrontés aux difficultés liées aux dépenses de la rentrée.

- 50 000 nouveaux boursiers échelon 0 → 10 millions d'euros

AMENDEMENT N°3: 50 millions d'euros pour le logement étudiant afin d'atteindre les objectifs du plan Anciaux.

A la suite du Plan Anciaux, l'Etat s'est engagé à réaliser chaque année (de 2004 à 2014), la construction de 5000 et la réhabilitation de 7000 chambres CROUS. Depuis 2004, cet objectif n'a jamais été tenu. L'Etat dit tenir ses engagements en la matière, tant la pénurie de logements sociaux étudiants est criante (155 000 pour 2,2 millions d'étudiants).

L'annonce de la ministre de construire 6000 logements étudiants sur 3 ans dans 15 villes universitaires en récupérant les anciennes casernes permettra peut être au gouvernement de tenir ses engagements. L'UNEF a saluée cette mise à disposition exceptionnelle de foncier et de bâtiments. Pour rattraper les retards d'application du plan Anciaux reconnus dans le projet de budget pour 2009, et en s'appuyant sur la mise à disposition exceptionnel de foncier par la libération de certaines casernes, l'UNEF demande donc pour l'année 2009 de financer la réhabilitation des 2000 premiers logements et de les céder à titre gratuit aux CROUS, seul opérateur public de vie étudiante à garantir des loyers de sortie modérés, une attribution sur critères sociaux et une association des étudiants à la gestion.

Les objectifs sont atteignables si les financements de ces logements sont débloqués à hauteur des besoins et intégrés au PLF 2009. Compte tenu des coûts de financement pour la réhabilitation d'une chambre par le CROUS¹⁰, une enveloppe de 50 millions d'euros supplémentaires doit être ajoutée au budget 2009 et permettra de tenir les objectifs du Plan Anciaux.

 $^{^{10}}$ Source CNOUS: une réhabilitation de chambre universitaire est financée à hauteur de 20 000 euros et une construction à hauteur de 50 000 euros.

2) Améliorer l'encadrement des étudiants

Amendement n°4 : 200 millions d'euros pour améliorer l'encadrement des étudiants

L'échec touche un étudiant sur deux en première année. Le taux d'encadrement ainsi que les volumes horaires sont extrêmement faibles et sont la première cause de cet échec. Afin de répondre aux objectifs fixés par le plan licence, il est indispensable d'aligner les taux d'encadrement des premiers cycles universitaires sur ceux des classes préparatoires aux grandes écoles ou des BTS. Pour augmenter de 5h par semaine les heures de cours, il est nécessaire de mettre sur pied un plan pluriannuel de recrutement de 2500 enseignants-chercheurs et de 2500 personnels administratifs par an pendant 5 ans.

Recrutement de 2500 enseignants-chercheurs : + 100 millions d'euros par an Recrutement de 2500 personnels administratifs : + 100 millions d'euros par an

<u>Amendement n°5 : 12 millions d'euros pour le recrutement de COPSY et pour améliorer</u> l'orientation des étudiants

Pour que les étudiants bénéficient d'un véritable suivi d'orientation individualisé, il est nécessaire de renouveler l'ensemble des départs en retraite de COPSY (conseiller d'orientation psychologue) et de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement en ouvrant 600 postes au concours chaque année pour arriver à 1 COPSY pour 2000 étudiants¹¹.

L'amélioration de l'orientation des étudiants doit passer par le recrutement de 600 COPSY par an sur 5 ans : 12 millions d'euros par an.

3) Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants

<u>Amendement n°6 : Plan de rénovation de l'ensemble des bâtiments universitaires : 1.5</u> milliards d'euros

L'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur évalue 30% du patrimoine universitaire en état dégradé¹². Vieillissantes et vétustes, les infrastructures n'offrent pas les conditions de sécurité nécessaires aux étudiants, et offrent, une piètre vitrine de nos universités. Ainsi, pour offrir aux étudiants de bonnes conditions d'études et répondre au défi de l'attractivité de nos campus, il convient de planifier un plan pluriannuel de rénovation des installations universitaires, et d'amélioration des infrastructures de vie étudiante (salles de cours, équipements sportifs, agrandissement de BU, maisons des étudiants...).

Pour cela il est nécessaire de respecter les engagements du Président de la République et d'allouer effectivement 5 milliards d'euros aux universités pour l'amélioration des campus. Pour permettre la rénovation de l'ensemble des campus qui le nécessitent, il est nécessaire d'affecter 1,5 milliards d'euros à la rénovation des universités « hors plan campus » (71% des universités ne sont pas concernées par ce plan) en prélevant 30% des fonds initialement prévus pour le plan campus.

Amendement n°7 : 40 millions d'euros pour améliorer l'accès des étudiants aux ressources documentaires

Les bibliothèques universitaires souffrent particulièrement de la pénurie budgétaire et devraient faire l'objet d'un plan de rattrapage spécifique, conformément au programme de Nicolas Sarkozy qui préconisait une ouverture 7 jours sur 7 des bibliothèques et aux annonces de Valérie Pécresse qui a affirmé sa volonté de faire passer les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires de 57 heures par semaine à 65 heures. En effet, la qualité des bibliothèques est le reflet de l'ambition d'excellence de l'enseignement supérieur et un fort facteur d'attractivité. Si les plans « Université 2000 » et « Université

¹¹ Alors que la DEPP prévoit que chaque année 344 COPSY du secondaire partent en retraite, le nombre de postes ouverts au concours en 2008 était de 50.

¹² Rapport de 2001 de l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur

du 3ème Millénaire » ont permis d'encaisser le choc de la massification et d'améliorer le service aux usagers, ces efforts ont été insuffisants et n'ont pas été poursuivis durant la précédente législature¹³. Il convient d'agir sur deux tableaux prioritaires :

- Augmenter le nombre de volumes à disposition des étudiants : actuellement, il y a 0,65 volumes disponibles par étudiants, ce qui pose beaucoup de problèmes, notamment pour les manuels. Il convient d'arriver progressivement à 1 volume disponible par étudiant.
- Augmenter le nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques, notamment le soir et le samedi, avec une amplitude renforcée pendant les examens et périodes de révision. Les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 57h par semaine, **il convient de viser les 75h hebdomadaires pour garantir l'ouverture le samedi** et permettre une ou deux nocturnes par semaine. Seul un recrutement de personnels statutaires permettra d'inscrire durablement cette politique, tout en permettant un encadrement et un accompagnement des étudiants dans leurs recherches bibliographiques par des personnels qualifiés.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons d'augmenter la dotation des bibliothèques universitaires de 40 millions d'euros.

4) Permettre l'accès de tous à la formation des enseignants

Amendement n°8 : 250 000 millions d'euros pour la mise en place de dispositifs financiers pour accompagner le rallongement d'une année de la formation des enseignants

Dans le cadre de la réforme en cours de la formation des enseignants et des IUFM, le décalage prévu du concours de bac +3 à bac +5 et la fin de la rémunération de la deuxième année de formation vont à l'encontre de la nécessaire démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement. Avec l'exigence d'un master et la fin de la rémunération liée au statut de fonctionnaire stagiaire, les étudiants issus des catégories sociales les moins favorisées risquent de se trouver écartés de ces métiers. Des réponses doivent être apportées pour qu'un véritable dispositif social au moins équivalent à la rémunération aujourd'hui prévue pour les fonctionnaires stagiaires soit mis en place (environ 1400 euros par mois + cotisations).

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une allocation de préparation aux concours de l'enseignement indexée sur l'augmentation du SMIC et versée à tous les étudiants inscrits en deuxième année de master et aux concours. 250 000 millions d'euros sont nécessaires pour la mettre en place.

5) Développer le sport universitaire (programme 231)

Les SUAPS (Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives) encadrent la pratique du sport dans les universités. La pratique sportive représente un enjeu majeur à l'université. En effet, en termes de santé, de réussite scolaire et de bien être général des étudiants, il est nécessaire que ces derniers aient accès à une offre sportive diversifiée et de qualité.

Pour que le sport puisse remplir cette mission, il est nécessaire d'investir financièrement pour que la pratique sportive soit gratuite et suffisamment importante pour être accessible à tous. L'objectif est ainsi d'atteindre 70% des étudiants ayant accès à une activité sportive à l'université.

Nous proposons une série d'amendements croissants.

Amendement n°9 : compenser la suppression des frais illégaux : 6,5 millions d'euros

Le coût actuel de la pratique sportive est évalué à 57 528 955 euros¹⁴. Cette somme comprend les équivalents temps plein (671 pour un budget estimé 33 550 000 euros), les vacations d'enseignants

¹³ Le rapport du 12 novembre 1998 de la mission d'information du sénat sur les bibliothèques universitaires fait toujours référence http://senat.fr/rap/r98-059/r98-0591.html

¹⁴ Source : enquête du GNDS (Groupement National des Directeurs de SUAPS)

(59 288 heures pour 2 458 673 euros), les vacations d'autres personnels (54 135 heures pour 1 412 190 euros), et le budget des SUAPS (20 108 096 euros).

Les « droits sports », payés par les étudiants en sus des frais légaux, représentent une somme évaluée à 6 528 637 euros. Compte tenu du caractère illégal de ces droits, nous avons engagés des procédures juridiques visant à interdire ces pratiques. Par ailleurs, suite aux multiples interpellations adressées à la ministre, nous avons obtenu que certaines fassent le choix de supprimer ces frais. Cependant la majorité d'entre elles se sont contentées de les rendre facultatifs. Puisqu'il s'agit de missions de service public, nous demandons à l'Etat de compenser ces « droits sport » par un investissement public, à minima, équivalent. Nous n'acceptons en aucune façon que le gouvernement « légalise » les droits sports en augmentant les frais d'inscription, comme cela est envisagé dans le rapport Auneau-Diagana remis en juillet dernier à Valérie Pécresse.

Nous proposons donc d'abonder de 6 528 637 euros le programme 231 (vie étudiante) pour permettre la suppression des d'inscriptions illégaux.

Amendement n°10 : permettre une pratique gratuite du sport à 19% des étudiants : 21 millions d'euros

De grandes disparités existent entre les établissements : certains proposent une offre très riche, d'autres nettement plus restrictives. Cela tient essentiellement aux frais d'inscriptions supplémentaires et illégaux payés par les étudiants. Par ailleurs, certaines activités proposées, motivées par des environnements géographiques spécifiques, coûtent plus que d'autres, comme la voile à l'université de la Rochelle ou le ski à l'université de Chambéry.

La moyenne des « droits sports » dans les établissements qui les font payer s'élève à 15 euros payés par tous les étudiants. Aussi, afin que les universités concernées puissent continuer à proposer une offre de qualité et de sorte que les autres développent une offre pour le moment très largement insuffisante, il faudrait que l'Etat finance le coût non pris en charge pour la pratique sportive des étudiants, soit 21 000 000 euros¹⁵.

Nous proposons donc d'abonder de 21 millions d'euros le programme 231 (vie étudiante) pour permettre l'amélioration du sport universitaire.

Amendement n°11 : Permettre une pratique gratuite du sport à 70% des étudiants : 160 millions d'euros.

19% des étudiants font aujourd'hui du sport dans les universités. En l'état, le budget des SUAPS ne permet pas d'augmenter le volume d'étudiants pratiquant le sport dans les universités¹⁶. Or le développement des pratiques sportives est un enjeu fondamental des années qui viennent, et les études montrent que 70% des étudiants souhaiteraient faire du sport dans leur établissement. La pratique du sport par 19% des étudiants coûte 57 528 955 euros (comme vu dans le premier amendement). Cette somme représente donc un investissement annuel de 222 euros par étudiants (259 700 étudiants). Afin que 70% des étudiants pratiquent le sport à l'université, il faudrait ainsi que l'Etat engage environ 218 000 000 d'euros, soit une rallonge budgétaire de 160 millions d'euros.

Nous proposons donc, pour que 70% des étudiants puissent pratiquer le sport à l'université, d'abonder de 218 millions d'euros le programme 231 (vie étudiante).

-

¹⁵ 15 euros par étudiant pour 1 400 000 étudiants, soit 21 000 000 euros

¹⁶ Source : LMDE, enquête sur la santé des étudiants